



**REGLEMENT  
TITRES  
CHAMPIONS  
&  
VAINQUEURS DE  
COUPE**

## **PREAMBULE**

*La Ligue Guadeloupéenne de Football qui compte près de 12000 licenciés est la plus importante Ligue du territoire. C'est la discipline la plus pratiquée avec des rêves de réussite au plus haut niveau national mais également régional.*

*Conformément à son objet social, la ligue guadeloupéenne de football « assure la gestion du football sur son territoire », et doit plus particulièrement s'assurer « d'organiser, de développer et de contrôler (...) la pratique du football, sous toutes ses formes (...) ».*

*Dans Le cadre de cette organisation, la Ligue Guadeloupéenne de Football doit également « délivrer les titres régionaux » pour les équipes qui brillent dans les divers championnats et qui obtiennent, de facto, le titre tant convoité de « Champion(nne)s.*

*Le présent règlement aura ainsi pour objet de définir les modalités de la remise des récompenses et trophées pour les compétitions organisées par la Ligue Guadeloupéenne de Football.*

## **ARTICLE 1 - CADRE GENERAL**

La Ligue Guadeloupéenne de Football organise chaque année des épreuves officielles de natures et de niveaux différents, ouvertes à toutes les associations qui lui sont affiliées.

Ces compétitions donnent lieu en fin de saison à un classement composé de montées et descentes, le cas échéant, des titres de champions et des accessits.

Le présent règlement vise à déterminer le cadre général dans lequel les cérémonies de remise de trophées et de récompenses rattachées au titre et d'accession sont organisées.

## **ARTICLE 2 - LES MODALITES**

Pour chacune des compétitions organisées, le Conseil de Ligue validera sur propositions du directeur le budget d'organisation des cérémonies.

Ces budgets devront être validés au plus tard au 31 Mai de la saison en cours, après échange et discussion entre les commissions en charge de l'animation des pratiques, des membres du Conseil de Ligue également en charge du développement de ces pratiques et du directeur.

En cas de différent sur le budget alloué le Conseil de Ligue arbitrera.

Par exception certaines compétitions faisant l'objet d'un partenariat particulier : naming ou patronage verront leur budget réglé en accord avec ledit partenaire dans des conventions ad hoc.

## **ARTICLE 3 - LES DISPOSITIFS**

Sont récompensés : le champion, le vice-champion et le troisième pour les compétitions de championnat.

Le quantum des récompenses s'articulera comme suit :

- Une Coupe ou un Trophée pour le vainqueur
- 25 Médailles pour chacune des trois équipes
- Diplôme pour chacune des trois équipes

Pour les compétitions de Coupe, hors Coupe VYV, et sauf dispositions particulières liées à un parrainage ou à un partenariat, seront récompensés : le vainqueur et le finaliste.

Le quantum des récompenses s'articulera comme suit :

- Une coupe ou trophée au vainqueur et au finaliste
- 25 Médailles pour chacune des deux équipes

Comme indiqué à l'alinéa 4 de l'article 2 de la présente, en cas de patronage ou partenariat, des lots additionnels : matériels ou numéraires pourraient être en sus des dispositions prévues au présent article.

#### **ARTICLE 4 - L'ORGANISATION**

L'organisation matérielle de la cérémonie sera réalisée en concertation entre les équipes support de la Ligue et les Commissions dédiées.

En pratique, les services support de la Ligue établiront les devis et le choix des fournisseurs conformément au respect du budget validé par le Conseil de Ligue.

Tout dépassement du budget supérieur à 20% du budget prévisionnel initial, sera soumis à l'accord préalable du Conseil de Ligue.

Les principaux postes liés à l'organisation sont : la sécurité ; l'animation ; le défraiement des bénévoles et le réceptifs.

Chaque Commission sera tenue de faire des propositions au directeur au plus tard fin janvier de la saison en cours.

*Ce règlement a été adopté par le Conseil de Ligue de la Ligue Guadeloupéenne de Football du 10 octobre 2022. Il ne pourra être modifié qu'après nouvelle délibération de cet organisme.*